



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Unité départementale de l'Oise**

Compte rendu de réunion		
Thème	Date	Lieu
CSS STORENGY Gournay-sur-Aronde	03 décembre 2020 9 h 30	Sous-Préfecture de Compiègne
Organisateur		Participants
M. Jean-Paul VICAT Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne		La CSS est présidée par Monsieur Jean MAUPAS, chef du bureau de la sécurité et de la cohésion sociale de la sous-préfecture de Compiègne. A l'exception du collègue des salariés de l'installation classée, tous les autres collègues sont représentés : administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée. La liste des participants est annexée au présent compte-rendu.
Déclarations liminaires		M. Maupas excuse l'absence du Sous-préfet et présente l'ordre du jour de la réunion.
Présentation de la CSS		1 – Présentation de l'activité de Storengy L'exploitant présente son bilan d'activité en indiquant plus particulièrement que le site de Gournay-sur-Aronde est le seul site à stocker du gaz B. Il est également le seul site dans la région Hauts de France. La société STORENGY présente globalement les différents sites de stockages en Europe. Il précise que le taux de fréquence des accidents de travail est particulièrement bas dans le groupe et également sur le site de Gournay-sur-Aronde. L'exploitant apporte des informations sur l'utilisation du gaz stocké en France. Il précise également la place de Storengy France au sein d'un groupe comme ENGIE. Les principales opérations réalisées sur le site sont présentées. Il s'agit de l'injection qui consiste à introduire le gaz dans le sous-sol et le soutirage qui consiste à récupérer le gaz dans le sous-sol. L'injection et le soutirage se font en fonction des demandes des clients.

L'exploitant communique les différentes caractéristiques du site dont les chiffres suivants :

- Mise en service en 1976 (extension en 1995 et 2003) ;
- Capacité de stockage de 3,1 Gm³ (dont environ 1,3 Gm³ de stock utile) ;
- Profondeur du réservoir = 717 m ;
- Pression maximale de 106 bars ;
- Superficie de la station centrale de 20 ha ;
- Environ 70 puits d'exploitation et de contrôles.

Le site de Gournay-sur-Aronde est composé entre autre d'une équipe en charge de l'exploitation et de la conduite et d'une équipe en charge de la maintenance.

La société STORENGY rappelle que l'année a été marquée par la crise sanitaire et notamment par la mise en place d'un plan de continuité d'activité (réduction de l'effectif sur place, roulement d'astreintes...)

Malgré ce contexte, l'exploitant indique ne pas avoir rencontré de difficultés particulières.

L'exploitant expose les bilans du système de gestion de la sécurité et des événements survenus en 2020 (zéro accident majeur).

La société STORENGY indique avoir réalisé un exercice POI, 2 exercices d'évacuation, 2 exercices d'urgence environnementale, 1 exercice qualité de gaz et 2 exercices d'urgence en mode dégradé.

L'exploitant présente les travaux des installations de surface en cours comme le renforcement de la sûreté site, la protection thermique de la vanne MSTs par capotage, ... Il est également précisé que le service d'inspection reconnu a réalisé plusieurs inspections comme sur les échangeurs, les tours de déshydratation, ...

Enfin, la société STORENGY a présenté ses actions locales et celles en lien avec l'énergie et la biodiversité.

Plus particulièrement, l'exploitant a décrit la gestion différenciée des espaces verts et le recensement par l'association Symbiose Oise des nids et des individus de l'espèce Oedicnème riard.

Intervention de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) :

Une précision est apportée sur la rareté de l'espèce Oedicnème riard au sein des Hauts de France.

Il est également précisé que cette espèce a la particularité de réaliser sa nidification dans les pierres ou sur un sol nu. Le travail mécanique des sols n'est donc pas recommandé.

2 – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées

La DREAL présente l'action de l'inspection :

Une inspection a été réalisée en le 20 octobre 2020 sur l'effectivité des mesures de maîtrise des risques (MMR) et sur le plan de modernisation des installations industrielles (PMII). Il est précisé lors de la présentation que le rapport de l'inspection est en cours de validation et que les conclusions présentées peuvent être adaptées en fonction de cette dernière étape. Cette

inspection a permis d'identifier 7 non-conformités qui concernent une mise à jour documentaire pour la thématique des MMR et les choix techniques des contrôles et inspections pour le PMII.

3. Questions, remarques

Monsieur Maupas intervient pour faire un point sur la crise sanitaire et toutes les actions liées à ce contexte.

La DREAL complète que dans ce contexte, les inspections ont perduré. De plus, il a été rappelé l'organisation qui a été mise en place lors du premier confinement et notamment le suivi hebdomadaire des sites SEVESO (contacts par courriel et par téléphone).

Intervention du maire de Gournay-sur-Aronde :

Monsieur Le Maire précise que la communication avec la société STORENGY est régulière et cordiale. Monsieur Le Maire ajoute qu'il a confiance en la sécurité du site.

Intervention de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) :

La FDSEA intervient afin d'informer du risque de feu de récoltes et d'espaces naturels qui sont en recrudescence dans l'Oise ces dernières années.

Il est décrit les causes de ces feux avec la règle des 3 30 (température supérieure à 30°C, l'hygrométrie inférieure à 30 % et le vent à plus de 30 km/h).

La société STORENGY étant en zone de culture et ayant fait un choix de gestion différenciée de ses espaces verts, la FDSEA informe du risque potentiel. La FDSEA informe également qu'elle a été auditionnée par le Ministère de l'intérieur et que ce dernier a sollicité l'association sur les actions mises en place dans l'Oise.

Monsieur Maupas recommande la mise en place d'échanges entre le SDIS 60, la FDSEA et la société STORENGY afin de s'assurer de l'existence d'une « zone tampon » entre un éventuel incendie à l'extérieur du site et les abords de la société STORENGY afin que celui-ci ne se propage pas à l'intérieur de l'exploitation.

Intervention de la société STORENGY :

L'exploitant précise que toutes les zones d'exploitation au sein du site sont nettoyées régulièrement de façon mécanique (zone ATEX notamment) et que les zones d'exploitation sont équipées de détection incendie et de moyens d'extinction.

La société STORENGY est ouverte à réaliser ces échanges pour les zones en périphéries du site en gestion différenciée.

Intervention du maire de Gournay-sur-Aronde :

Monsieur le maire de Gournay-sur-Aronde fait un point sur la mise en œuvre des mesures foncières du PPRT. Il y a encore une maison à acquérir mais la mairie est déjà propriétaire des autres maisons à détruire.






Monsieur le Maire souhaite connaître les possibilités d'aménagement après ces démolitions.




Monsieur Maupas souhaite qu'une réponse soit donnée à Monsieur le Maire via la DDT.

	<p>Par ailleurs, la DREAL peut également se renseigner sur les cas déjà réalisés sur d'autres PPRT.</p> <p>Monsieur le Maire de Gournay-sur-Aronde sollicite également la CSS afin de connaître le rôle des acteurs dans le cadre des travaux prescrits.</p> <p>Monsieur Maupas sollicite également la DDT et la DREAL sur ce point afin qu'une réponse rapide soit transmise à Monsieur le Maire de Gournay-sur-Aronde.</p> <p>Monsieur le Maire de Gournay-sur-Aronde précise que ces travaux concernent 4 maisons, dont deux propriétaires qui ne souhaitent pas faire les travaux étant donné la répartition du financement avec un reste à charge du propriétaire du logement de 10 % étant donné l'estimation de certains travaux à 20 k€. A ce sujet, Monsieur le Maire s'interroge sur les estimations réalisées par la CEREMA dans les conditions décrites par ce dernier à savoir une action sans entrer dans les logements.</p> <p>Monsieur le Maire de Gournay-sur-Aronde interroge la CSS sur l'obligation de réaliser ces travaux.</p> <p>M Maupas informe que les questions sont prises en compte et qu'une réponse sera communiquée à Monsieur le Maire de Gournay-sur-Aronde dans les meilleurs délais et avant la prochaine CSS.</p>
<p>Principales conclusions</p>	<p>Monsieur MAUPAS conclut la CSS en remerciant l'ensemble des participants. Fin de la réunion 11h15.</p> <p>La date de la prochaine réunion sera communiquée à l'ensemble des membres de la CSS.</p> <p>Des réponses doivent être apportées par la DDT et la DREAL aux différentes questions du maire de Gournay-sur-Aronde avant la prochaine réunion de la CSS.</p>

Pour le Sous-préfet de Compiègne et par délégation,
Le chef de bureau,


Jean MAUPAS

Nom / prénom	Fonction / structure	Mail / téléphone	Signature
BOUSSION Thierry	représentant FDSEA	n°: 06 03 22 52 63 @: ferme de la poste @wanadoo.fr	
BLOWDEL Claude	ROSO	n°: @: claude.blowdel2@free.fr	
Claire Xavier	DINE Compiègne	n°: @: claire-xavier@orange.com	
FORGET Daniel	Haie de GOURNAY/ARONDE	n°: forgetdaniel10 @ gmail.com @:	
SENHAIJI AHMED	chef de site Storengy - Gournay - Aronde	n°: 06.68.70.62.99 @: ahmed.senhaji@storengy.com	

Nom / prénom	Fonction / structure	Mail / téléphone	Signature
Duplet Sébastien	DREAL	n°: 03.44.10.54.22 @: Sébastien.duplat@developpement- durable.gouv.fr	
TILLIER Christelle	DREAL	n°: 03 44 10 54 35 @: christelle.tillier@developpement- durable.gouv.fr	
MAUPAS Jean	Chef du BSCS S/P Compiègne	n°: @: jean.maupas@oise.gouv.fr	
		n°: @:	
		n°: @:	
		n°: @:	

